PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 24 JUIN 2026 A VINGT HEURES,
Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué le 19 juin, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Stéphane MENAGER, maire

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

PRESENTS : Stéphane MENAGER, Christine BRETECHE, Stéphane JARRY, Servane DEJOUR, Marine PALAT, Pierrick BONNET, Nicolas DEVILLE, Corinne MARTIN-DELEPINE Jean-François CHOPINEAU, Annick DEROUET-AMOSSE, Stéphane DELEPINE, Maxence AUTHIER,

ABSENTS EXCUSES :
Christian BRETECHE, procuration à Stéphane Jarry
Thanaëlle MAUBRAS, procuration à Pierrick Bonnet
Cindy MORVANT, procuration à Stéphane Ménager

Secrétaire de séance : Maxence Authier

APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 27 mai :
Le PV est approuvé à l'unanimité.

1. Revalorisation du tarif cantine

Le tarif appliqué actuellement est de 4.20€ par repas enfant, prix révisé depuis juillet 2025 (augmentation de 0.20 €). Le coût facturé aux familles ne couvre pas la dépense réelle (frais de personnel, entretien, fluides…), estimée à 8.28€. Le coût de la restauration scolaire est une dépense importante dans le budget annuel de la commune, c'est pourquoi la municipalité met tout en œuvre pour maintenir un équilibre dans le financement de ce service avec une contribution des familles au plus juste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité moins une abstention, de maintenir le tarif unitaire à 4.20 €.

Pour information, la livraison des repas est assurée par Restoria depuis plusieurs années, sous forme de barquettes plastiques à réchauffer au four. A compter de la rentrée prochaine, les repas seront livrés en bac inox scellés. Une réflexion est en cours avec la cuisine de Cordemais, dont la production n'est pas optimisée, qui pourrait permettre une qualité de repas plus « locale ». A suivre.

L'organisation de la cantine à la rentrée reviendra à deux services, en raison de l'augmentation du nombre d'élèves, ce qui impliquera la nécessité de la présence d'une autre personne. Un conseiller municipal fait la remarque que l'agencement de la cantine ne permet pas une circulation fluide au moment des repas.

Le règlement de la cantine a été revu par la commission menée par la 1ère adjointe. Chaque élu a reçu un exemplaire. Il est demandé de le valider en conseil municipal, pour une diffusion ensuite auprès des parents lors des inscriptions.

Approuvé à l'unanimité moins une abstention.

2. Ecole Granit Bleu

Comme déjà échangé lors de précédents conseils municipaux, l'école Granit Bleu, bénéficiera de deux subventions pour des sorties d'élèves. Cette aide se présentera sous forme de prise en charge du transport.

3. Révision des loyers

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal, que, conformément à l'article 8 des conditions générales de bail, la révision du loyer s'opère automatiquement en fonction des variations de l'indice national du coût de la construction, et ce, en date du 1er juillet de chaque année.

L'évolution annuelle de L'IRL détermine l'augmentation maximale que le propriétaire du logement peut appliquer pour l'année. Valeur de l'IRL au 1er trimestre 2026 : +0.78%. Les loyers étant réglés à terme échu, la mise en œuvre de cette augmentation interviendra en août 2026, valeur au 01/07/2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité une augmentation de 0.78% et charge Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la délibération et notamment à signer toute pièce en la matière.

4. Approbation du rapport d'activité de la communauté de communes Estuaire et Sillon
L'ensemble des élus à pris connaissance du rapport d'activité de la CCES, soit par mail, soit à la consultation de la plaquette disponible en mairie.
Après échanges, le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport d'activité 2025 de la communauté de communes Estuaire et Sillon et n'appelle pas à remarque particulière.

5. Commissions inter-communales
Diffusion auprès des membres du conseil municipal, de la répartition des commissions communales. Début des commissions en septembre, avec une réunion prévue par trimestre. Chaque élu concerné recevra durant l'été, la communication des projets à étudier.

6. Questions diverses

Démission d'un adjoint
Monsieur le Maire prend la parole concernant une information diffusée lors d'un conseil municipal où il était absent, par Monsieur Christian Bretéché. Or ce sujet n'avait pas à être évoqué à ce moment-là, c'était fortement prématuré, surtout en présence de journaliste. Tout cela a eu des répercussions très ennuyeuses. Monsieur le Maire souhaitait prendre le temps d'étudier toutes les alternatives possibles avant de rendre publique cette information. En tant que signataire de la charte de l'Elu Local, Monsieur Bretéché n'a pas respecté la demande du Maire, de ce fait, la confiance est rompue. Monsieur Bretéché est démissionnaire de son poste d'élu, Monsieur le Maire est dans l'attente de la réponse de la Sous-Préfecture.
Des remarques ont été émises sur la proportion de la décision vis-à-vis de de la faute commise. Une autre issue aurait-elle pu être envisageable ? La valeur et l'engagement de Monsieur Bretéché étaient importants, c'est une perte pour le conseil municipal.

Situation du café associatif
Le devis demandé à l'association a été reçu par la mairie, le retour des clés est en attente. Une rencontre est prévue mardi 30 juin avec les représentants de l'association. Un élu évoque le devis reçu, d'un montant abordable, les normes de sécurité seraient respectées grâce à ces travaux et l'ouverture du lieu pourrait être programmée, avec la possibilité de faire les travaux en juillet. Par ailleurs, il peut être mis en place un système de Mécenat ou de dons, pour permettre la poursuite du projet du café associatif… Monsieur le Maire informe que la discussion ne reprendra qu'après réception des clés.

Rue du Port
Les poubelles ne sont toujours pas ramassées par certains riverains, malgré des courriers de rappel à la Loi.
Cette situation n'est pas acceptable, des mesures vont être mises en place pour sensibiliser les habitants.

Plan canicule
Les personnes vulnérables ont été identifiées et des prises de contacts sont effectuées régulièrement pour les plus isolées. PanneauPocket diffuse régulièrement les informations de la situation de vigilance émise par la Sous-Préfecture.

Entretien des chemins
L'entreprise Curet est chargée de l'entretien de certains chemins, d'autres projets sont à l'étude pour la valorisation de ces chemins. L'entretien des végétaux se fait en amont pour éviter le risque de départ de feu.

TE44
Des devis sont en cours avec TE44, notamment pour les lampadaires devant le cimetière, la remise en état de l'installation devant la maison du cadran.

Téléphonie
Un gros travail a été fait au niveau du prestataire téléphonie, des lignes ont été résiliées, du matériel a été renvoyé. Ce qui permettra à la commune de diminuer de moitié les dépenses mensuelles.

Raid famille
Le 26 septembre aura lieu la journée Raid famille, organisée par les animateurs du Département. Composition d'un binôme parent / enfant (9-13 ans).
Equipe 1_Départ en canoé sur le Syl depuis la place du port et départ en vélo pour rejoindre l'arrivée des canoés. Puis inversement des 2 épreuves pour le retour ; (30 familles max participantes)
Equipe 2_Course d'orientation et tir au pistolet laser au trou bleu ; (15 familles)
Pique-nique le midi sur le port.
L'après-midi inversion des épreuves groupe 1 et groupe 2.
Une dizaine de bénévoles nécessaires.
Un ponton est mis à disposition par la ville de Savenay, qu'il faudra aller chercher.

Fin de séance à 22h30
Monsieur Stéphane MENAGER, Maire